

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 142/8e L de la commission permanente de la Chambre des Députés portant modification du budget du territoire pour l'exercice 1975.

n° 142/8e L de la

Ministère  
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
13 août 1975

Numéro JO  
n° 17 du 10/09/1975

Date du numéro  
10 septembre 1975

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Le budget des recettes extraordinaires pour l'exercice 1975 est modifié comme suit : 70-10 10 Prêts de la caisse d'aide à l'Equipement des collectivités locales pour la construction du Charia.....55 000 000.

#### Art. 2

Le budget des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1975 est modifié comme suit : 51-20 11 § 7 construction du Charia de Djibouti.....55 000 000.

*Le Président de la Commission Permantede la Chambre des DéputésAHMED HASSAN LIBANLe Secrétaire de la Commission Permantede la Chambre des DéputésPour le Secrétaire absent*

**HASSAN MOHAMED KAMIL**